

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le mardi 25 juillet 2023 à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck et madame Johanne Lepage.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Alexandre Morin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avenant # 8 au contrat # TP-201910-59 – Devcor (1994) inc. – Travaux de démolition et construction d'un nouveau garage municipal.
4. Autorisation d'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement – Dossier # URB-202302-25.
5. Remplacement de deux photocopieurs – Canon 5235 et Canon 2225.
6. Projet de servitude de passage et d'entretien sur le lot 5 229 915, rue Saint-Amour, en faveur du lot 5 228 964.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

#### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 5 membres.

**9361-07-2023**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**9362-07-2023**

#### **3. AVENANT # 8 AU CONTRAT # TP-201910-59 – DEVCOR (1994) INC. – TRAVAUX DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL.**

ATTENDU le contrat # TP-201910-59 attribué à la Cie 9006-9311 Québec inc. (Devcor (1994) inc.) au montant total de 6 010 078.00 \$ plus les taxes applicables par la résolution # 8879-11-2022 et les avenants approuvés depuis cette résolution ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # 137A-2022 pour un montant révisé à 7 949 000 \$ ;

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite à l'entrepreneur pour l'ajout de douze conduits (sans câbles et sans caméras de surveillance) (4 intérieurs, 8 extérieurs) qui n'étaient pas prévus au contrat mais qui seront utiles pour les besoins futurs en termes d'assurance et de surveillance ;

ATTENDU le prix obtenu au montant de 9 372.11 \$ plus les taxes applicables pour ces travaux incluant les frais administratifs et profits, représentant environ 781.00 \$ (achat et pose) par conduit ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix de Devcor (1994) inc. pour l'ajout de conduits enfouis pour de futures caméras et l'avenant # 8 au contrat # TP-201910-59 pour un montant de 9 372.11 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 137A-2022 et l'aide financière accordée au programme PRACIM.

9363-07-2023

4. AUTORISATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – DOSSIER # URB-202302-25.

ATTENDU qu'il serait profitable pour la Ville de se procurer un nouveau véhicule utilitaire pour le Service d'urbanisme et de l'environnement à court terme ;

ATTENDU que le véhicule utilisé actuellement par le Service, de l'année 2013, démontre de l'usure, des défaillances périodiques, mécaniques ou électriques ;

ATTENDU que la condition générale du véhicule actuel pourrait, à court terme, devenir risquée pour les utilisateurs en vertu de sa condition ;

ATTENDU le mandat pour appel d'offres donné par la résolution # 9113-02-2023 du 20 février 2023 ;

ATTENDU les recherches effectuées pour un modèle neuf hybride à court terme, sans succès, vu la demande importante pour ce type de véhicules, aussitôt mis en vente aussitôt vendus ;

ATTENDU les offres reçues pour des véhicules hybrides usagés ou neufs à essence et l'étude comparative effectuée par le Service pour cet achat de gré à gré en vertu du règlement de gestion contractuelle # 171-2022

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, pour obtenir le mandat et les fonds nécessaires pour l'achat d'un véhicule, pour un montant ne dépassant pas 48 500.00 \$, toutes taxes comprises, immatriculation, lettrage, antirouille et équipements inclus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Sophie Julien, pour procéder, pour et au nom de la Ville, à l'achat d'un nouveau véhicule dans le dossier # URB-202302-25 pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, soit un véhicule hybride usagé de marque Mitsubishi modèle Outlander PHEV 2022, 24000 km au compteur, de Blainville Mitsubishi, pour un montant n'excédant pas 48 500.00 \$, tous équipements, pneus d'hiver, droits de pneus, immatriculation et toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans.

9364-07-2023

5. REPLACEMENT DE DEUX PHOTOCOPIEURS – CANON 5235 ET CANON 2225.

ATTENDU les besoins pour le Service des travaux publics et services techniques pour remplacer le copieur Canon modèle IRC2225 acheté par la résolution # 4939-05-2014 du 20 mai 2014, déjà remplacé par un copieur prêté actuellement de Juteau et Ruel, et dont le contrat d'entretien se terminait en février 2023 ;

ATTENDU les besoins du Service de l'administration et greffe et mairie pour remplacer le copieur Canon modèle Image Runner Advance C5235 acheté par la résolution # 5588-05-2016 le 16 mai 2016 pour lequel il n'y a plus de pièces de rechange disponibles ;

ATTENDU les propositions de Juteau Ruel pour la location ou l'achat de nouveaux appareils ;

ATTENDU qu'après analyse, la greffière, madame Judith Saint-Louis recommande l'achat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat du copieur C3926 pour le Service des travaux publics et services techniques au montant de 8 695.00 \$ plus les taxes applicables (9997.08 \$ toutes taxes comprises) avec contrat de service de deux ans aux taux de 0.0098 \$ la copie en noir et de 0.076 \$ la copie en couleurs, avec crédit de 100\$ pour l'appareil IRC2225 en retour.

QUE ce conseil autorise l'achat du copieur C5840 pour le Service de l'administration au montant de 16 295.00 \$ plus les taxes applicables (18 735.18 \$ toutes taxes comprises) avec contrat de service de deux ans aux taux de 0.00898 \$ la copie en noir et de 0.064 \$ la copie en couleurs, avec crédit de 200\$ pour l'appareil IRAC5235 en retour.

QUE ces dépenses soient financées à même le fonds de roulement sur une période de cinq ans pour les achats et aux postes budgétaires appropriés pour le contrat de service.

9365-07-2023

6. PROJET DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN SUR LE LOT # 5 229 915, RUE SAINT-AMOUR, EN FAVEUR DU LOT # 5 228 964.

ATTENDU la demande du propriétaire du lot # 5 228 964 en vue d'obtenir un permis de construction sur son lot à l'extrémité de la rue Saint-Amour ;

ATTENDU que les derniers mètres de cette rue ne sont pas aménagés en rue en vertu du règlement de construction des infrastructures routières # 140-2020 ;

ATTENDU qu'il n'est pas prévu pour la Ville de compléter cette rue dans un avenir rapproché ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour permettre une servitude de passage et d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise une servitude de passage et d'entretien sur la rue Saint-Amour à son extrémité sud, soit une parcelle du lot 5 229 915, entre l'assiette pavée actuellement entretenue et le lot # 5 228 964 à construire, au requérant, propriétaire actuel du lot # 5 228 964, le tout sous réserve que tout travaux d'aménagement et d'entretien de même que d'officialisation de cette servitude soient à la charge entière du requérant et sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour la Ville, afin de permettre l'accès au lot # 5 228 964.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Les questions de l'assistance ont été traitées.

9366-07-2023

8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 38, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl